

Délibération 2023-23-CA P

Séance du 11 Juillet 2023

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Convention d'Objectifs et de Moyens 2022-2023-modifications

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière en Salle Cleuet du bâtiment Matisse sur le site du Mont Houy le mardi 11 juillet 2023 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président.

Le quorum étant atteint,

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France et approbation des statuts de l'établissement expérimental,

Vu les statuts de l'INSA Hauts-de-France,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'UPHF et l'INSA Hauts-de-France approuvée par le conseil d'administration du 7 juillet 2022 ;

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Philippe DULION, Directeur Général des Services, qui présente les éléments.

L'année 2023 est une année dont la gestion des dépenses et des recettes de l'INSA Hauts-de-France et de l'UPHF nécessite une facturation particulière sur quelques éléments.

Eléments prévus dans la COM 2023

	Total COM 2022	Réalisation		
		Total COM 2023	dont Flux à réaliser	dont Flux réalisés
Participation de l'INSA HDF pour l'utilisation des services partagés sur les recettes FA et FC	1 376 025 €	1 416 459 €	1 083 331 €	333 128 €
Transfert à l'UPHF de la CVEC des étudiants dont l'inscription principale est réalisée à l'INSA HDF	109 386 €	92 474 €	92 474 €	
Paiement des prestations reprographie, téléphone, courrier et magasin	86 302 €	75 098 €	75 098 €	
Participation de l'INSA HDF au financement des modules polytechnique et d'ouverture 2021-2022	119 764 €	126 853 €	126 853 €	
Sous-Total 1	1 691 476 €	1 710 884 €	1 377 756 €	333 128 €

Éléments particuliers de l'INSA Hauts-de-France vers l'UPHF

Fonctionnement 916 payé par l'UPHF pour l'INSA HDF	5 000 €	11 151 €	11 151 €	
Groupe spécifique Ingénieur Master Management et Administration des entreprises pris en charge par l'UPHF	69 945 €	74 375 €	74 375 €	
Compensations de services 2022-2023 et régul 2021-2022	0 €	60 627 €	60 627 €	
Droits d'inscription SCD	0 €	68 340 €	68 340 €	
MS payée 916 sur l'UPHF pour l'INSA	0 €	36 379 €	36 379 €	
Participation Colloque	0 €	2 720 €	2 720 €	
MastereSystèmes de Transports Ferroviaires et Urbains	0 €	11 805 €	11 805 €	
Recettes 916 INSA HDF pour l'UPHF	5 055 €	0 €	0 €	0 €
Sous-Total 2	80 000 €	265 397 €	265 397 €	0 €

Éléments particuliers de l'UPHF vers l'INSA Hauts-de-France

Recettes Hestim 915	0 €	41 015 €	41 015 €	
Recettes Licence Otique 916	0 €	24 636 €	24 636 €	
Recettes (FA-FC) sur l'UPHF pour l'INSA	286 940 €	802 483 €	802 483 €	
Compensations de services 2021-2022	31 871 €	0 €	0 €	
RIPEC 2 payé sur l'INSA	0 €	20 768 €	20 768 €	
Participation frais déplacements Cambrai	0 €	7 093 €	7 093 €	
Sous-Total 3	318 811 €	895 995 €	895 995 €	0 €
Montant de la COM 2022 de l'INSA Hauts-de-France vers l'UPHF (ST 1 + 2 - 3)	1 452 665 €	1 080 286 €	747 158 €	333 128 €

Participation exceptionnelle aux fluides pour les étudiants de FI en tenant compte des inscriptions principales : 156 339€
 Participation de l'INSA-Hdf aux travaux du bâtiment Carpeaux pour l'année 2023: 300 000€
 Total de la COM 2023 : 1 080 286€ + 156 339 € + 300 000€= 1 536 625.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les modifications de la Convention d'Objectifs et de Moyens

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

Valenciennes, le 11 juillet 2023

Pr Abdelhakim Artiba
 Président

